

# Ecole élémentaire publique de l'Avière – Uxegney

## Compte-rendu du conseil d'école du jeudi 17 octobre.

### 1<sup>ère</sup> séance ordinaire.

Fonctions	Noms des personnes	Présent	Excusé	Absent	
Président et directeur d'école	Mr Thomas	x			
IEN	Mme Bizé		x		
Maire d' Uxegney	Mr Soltys		x		
Adjointe affaires scolaires	Mme Poussardin		x		
Mairie de Domèvre/Avière : conseiller municipal	Mr Pothier	x			
DDEN	Mr Rozenski		x		
Enseignants	Mme Passerat	x			
	Mme Gruppi	x			
	Mme Grandvallet	x			
	Mme Marulier		x		
	Mme Manessier	x			
	Mme Guéry	x			
	Mme Barotte	x			
	Mme Verlaque-Mire	x			
	Parents titulaires	Mme Benalia		x	
		Mme Nazimek	x		
		Mme Villemin	x		
		Mme Pecorini		x	
		Mme Clément			x
Mr Zilli		x			
Mme Seyer		x			

**Président du conseil** : Monsieur Lionel Thomas, directeur de l'école élémentaire.

**Secrétaire de séance** : Madame Passerat, enseignante.

Il n'y pas eu de questions diverses reçues.

## 1. Approbation du procès-verbal du dernier conseil ordinaire (Juin 2019)

Mr Thomas propose l'approbation du procès verbal du dernier conseil d'école.  
Le PV est adopté à l'unanimité.

## 2. Vie scolaire :

### 2.1. Résultat des élections, installation du conseil d'école, rôle et attribution.

inscrits	250
votants	175
bulletins blancs ou nuls	15
suffrages exprimés	160
Taux de participation	70%

La liste est donc élue avec un taux de participation de 70 % (67% l'an passé).

*(Chaque parent élu se présente.)*

Monsieur Thomas rappelle les attributions du conseil d'école :

#### Compétences du Conseil d'École :

1. Vote le règlement intérieur.

2. **Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école** à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toute suggestion sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :

- Les actions pédagogiques entreprises.
- L'utilisation des moyens alloués à l'école.
- Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés.
- Les activités périscolaires.
- L'hygiène scolaire.
- La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire.

4. Adopte le projet d'école et ses avenants

5. Il est consulté par le Maire sur :

- L'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école.
- La modification des horaires d'entrée et de sortie.
- Les rythmes scolaires

6. Il est informé sur :

- L'organisation des aides spécialisées : APC, intervention du RASED...
- Les modalités de rencontres des maîtres avec les parents de leurs élèves.

7 Les réunions :

- Le Conseil d'école siège au moins une fois par trimestre.
- Il siège dans le mois suivant la proclamation des résultats des élections.
- Il peut également être réuni à la demande du Directeur d'école, du Maire ou de la moitié de ses membres.
- invitations : Les membres du C.E sont invités une semaine avant la date des réunions.
- Déroulement des réunions : Le Directeur préside la réunion. Le conseil désigne un secrétaire de séance. Au cours de la première réunion, il convient :
- D'installer le conseil en rendant compte des résultats des élections et de voter le règlement intérieur de l'école.

Pour les autres séances , il est nécessaire:

De faire approuver le procès-verbal de la réunion précédente.

D'indiquer des réserves ou observations émises par l'Inspectrice de la circonscription.

Les « questions diverses » ne peuvent être écartées mais leur étude peut être repoussée par le Président, si nécessaire, à une réunion ultérieure.

8 Le procès-verbal :

- Il est signé par le Président et le Secrétaire.
- Il est conservé à l'école et transmis au Maire.
- Il est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.
- Il est transmis à l'Inspection de l'Éducation Nationale dans les 15 jours qui suivent sa signature.

#### Demande d'approbation au conseil d'école :

le directeur propose à l'approbation du conseil la mise en place pour l'année scolaire 2020 et les suivantes d' **élections des représentants de parents uniquement par correspondance** .

**Vote du conseil : pour 13 contre 0 abstention 0**

**les élections se feront dorénavant uniquement par correspondance.**

## **2.2. Le règlement intérieur : approbation**

Le règlement intérieur de l'école n'a pas été modifié.

*1 exemplaire est donné aux parents d'élèves.*

Mr Thomas précise que le règlement mis dans le cahier des élèves en début d'année est simplifié, il ne comprend que les articles essentiels à connaître dès le début de l'année.

Ce règlement est affiché à l'école, il est consultable par tous. Il est conforme au règlement départemental.

**Approbation du règlement intérieur : pour : 13 contre : 0 abstention : 0**

**Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité.**

## **2.3. Organisation pédagogique de l'école : équipe enseignante et éducative, effectifs.**

L'équipe enseignante n'a pas changé. (présentation de l'équipe aux nouveaux parents)

Les effectifs sont de 150 élèves à ce jour répartis en 7 classes :

17 cp chez Mme Passerat, 17 cp chez Mme Guéry, 20 ce1 pour Mme Grandvallet, 24 ce1/ ce2 chez Mme Marulier, 23 ce2/cm1 pour Mme Manessier, 24 cm1/cm2 pour Mme Gruppi et 25 cm2 pour Mr Thomas.

Nous avons « perdus » 6 élèves par rapport à l'an dernier. Un nouveau lotissement sur le site de l'ancienne usine est en cours de réalisation, avec du logement collectif.

Nous avons accueilli des enfants du voyage pour 15 jours.

## **2.4. Les évaluations nationales CP et CE1 :**

Les élèves de CP et de CE1 ont passé des évaluations. Les résultats ont pour but de communiquer aux parents les réussites et difficultés de leurs enfants. Ils sont reçus individuellement par les enseignants concernés. Les parents en sont informés. Les CP auront de nouvelles évaluations en janvier.

## **2.5. La prise en charge de la difficulté scolaire : RASED, APC, PAI...**

L'école est rattachée à un réseau d'aide du secteur de Golbey, composé d'un maître E et d'un psychologue scolaire. 3 AESH ( accompagnant des élèves en situation de handicap) sont présentes dans l'école cette année, dont une à temps complet pour un enfant autiste. Le réseau d'aide et les AESH seront invités au prochain conseil.

Tout est fait dans l'école pour prendre en charge la difficulté de l'enfant. Il y a 1 enfant concerné par un projet d'accueil individuel (PAI) et 4 sont suivis par des aides humaines en classe.

Les APC ont lieu les lundis, jeudis et vendredis de 16h30 à 17h30. C'est facultatif, et cela concerne tous les élèves. Ce sont les seuls horaires possibles. C'est pénalisant pour les enfants de Domèvre qui prennent le bus à 16h30 et pour les familles qui ne peuvent récupérer leurs enfants à 17h30. Chaque enseignant doit 36 heures d'APC. Un enseignant n'a pas forcément que des élèves de sa classe, il y a concertation entre les enseignants pour un travail adapté.

Mr Zilli demande si ces APC ne concernent que les élèves en difficultés. Le déroulement et le contenu sont expliqués par les enseignants. Il est précisé que l'ouverture des APC à tous les élèves est appréciable, cela permet de ne pas focaliser sur les élèves en difficultés.

## **2.6. Projets trimestriels ou annuels : présentation des projets .**

Plusieurs projets individuels ou collectifs sont lancés ou vont l'être :

- Patinoire : les classes CP et CE2/CM1 et les cm2 et cm1/cm2 y iront en janvier-février et en mars/avril. Les séances sont gratuites avec des animateurs agréés. C'est une activité très positive pour les élèves qui progressent tous au fil des séances. Le bus est à notre charge.
- Comme chaque année, les élèves de cm2 bénéficieront du permis internet les ce2 du permis piéton qui fait son retour. Pas de permis vélo pour les cm2 prévu cette année.
- Les élèves de cm2 auront une formation aux gestes de premier secours (AFPS), dans la mesure de la possibilité de renouveler celle de l'an passé...

**Question des enseignants de cm2: les élèves d'Épinal bénéficient d'une formation d'envergure. Les élèves de cm2 des écoles de la Communauté d'Agglomération pourraient-ils en bénéficier?**

*La question était posée aux représentants de la commune, absents, au conseil.*

- Un projet commun à toutes les classes sur la lecture : « les incorruptibles ». Comme les années passées, il s'agit de lire une série de livres sélectionnés au niveau national, dans le but d'en élire un (par niveau de classes). Les élèves constituent donc un jury de lecteurs. C'est un « concours » national.
- La piscine a lieu les lundis, jeudis et mardis. Toutes les classes sont concernées : c'est une activité obligatoire à ne pas négliger par les parents. Les enseignants remercient les parents bénévoles qui s'engagent à passer un agrément et à accompagner des classes, soit pour les vestiaires ou pour l'enseignement de la discipline. Sans eux l'activité est impossible.
- Un projet de « voyage à Paris » est en cours pour tous les cm2 : la classe de cm2 de Mr Thomas et les 8 cm2 de Mme Gruppi.
- Cross du collège : ce vendredi 18 octobre après-midi : il concerne les cm2. 1850 mètres de course. Cette épreuve fait partie de la liaison école-collège.
- Le projet « vélo » : un projet d'envergure pour l'école, qui a débuté pour le cycle (c'est le cas de le dire) 2 : tous les lundis et mardis matins, 2 classes se rendent à la base nautique Naudin pour y apprendre le cyclisme : rouler, conduire et réparer. Mais aussi pour y faire de l'orientation. *Ce projet entre dans le projet d'école : la santé par le sport, la citoyenneté (respect des règles de conduite en groupe) et la réalisation d'un projet commun et son implication dans ce projet.*

Il a été mis en place par les enseignants, avec l'approbation de l'IEN et en partenariat avec les animateurs de la base Naudin. Il a nécessité la passation d'agréments « cyclisme » pour les parents accompagnateurs. Il est donc prévu des sorties en vélo pour TOUTES les classes de l'école. Le cycle 3 démarrera ce projet courant mars 2020.

Financièrement, ce projet a un coût très important : le transport est de près de 1500€ et il faudra y inclure des journées à la base Naudin (10,50€ par élève...).

- Les écrits courts : 5 classes inscrites cette année. Le projet de cette année : « à vos plumes ». Mme Passerat présente ce projet.
- Autres : classes qui chantent, classes qui dansent, JMF, cinéma, Zinc Grenadine... projets en cours et à venir.
- La médiathèque : une personne s'est présentée. Le partenariat n'est pas actif actuellement.
- Le Téléthon : nous y participerons encore, sous la même forme que les autres années (course du muscle parrainée), en association avec Mme Kocher qui organise le Téléthon sur la commune.

*Mr Pothier souhaite aborder la liaison école-collège avec le collège de Thaon qui concerne les élèves de Domèvre. La liaison de l'an passé n'était pas satisfaisante. Mr Thomas en fait un court résumé : elle n'a en effet rien apporté et cela a nécessité un transport et la présence de 2 enseignants. Nous ne semblions ne pas être attendus et le collège était en travaux. Mr Thomas informera Mme l'inspectrice de l'intention des parents des élèves concernés de demander une liaison plus adaptée.*

**2.7. La coopérative scolaire : approbation des comptes en commission.**

**Budget municipal alloué à l'école.**

Les comptes de la coopérative sont à disposition et ont été approuvés par une commission de 2 parents (Mmes Seyer et Kocher) et d'une enseignante (Mme Manessier) et du mandataire (Mr Thomas).

Le solde actuel est d'environ 1500€.

Pour rappel : elle est alimentée par une subvention de la commune de 5euros par élève,(750€ cette année), d'un chèque de l'amicale laïque (2450euros en 2019) et de la cotisation volontaire de 15euros demandée aux parents à la rentrée.(2000euros environ).

Différentes ventes l'alimentent aussi : calendriers OCCE, vente de chocolats par l'école, photos de classe...

Pour rappel : *La Cotisation annuelle de 15€ est une cotisation volontaire. Elle permet de ne plus demander de participation financière tout au long de l'année. Sauf projet exceptionnel (classe de découverte notamment).* Mr Thomas en profite pour remercier les familles de ce soutien qui représente 30% environ du financement de la coopérative globale.

Le budget annuel alloué à l'école reste stable : 50€ par élève pour du matériel pédagogique uniquement. S'y ajoute 300 euros pour le renouvellement des manuels scolaires.

Une subvention exceptionnelle de 1000€ disparaît et est remplacée par une somme de 500€ pour des activités pédagogiques et de transports.

### 3. **Organisation du temps périscolaires**

#### 3.1. **Organisation du temps méridien :**

Monsieur Thomas présente aux nouveaux parents élus la demande de réduire le temps méridien de 30 minutes pour favoriser un accueil de l'après-midi plus calme et permettre une sortie à 16h00 de l'école. La maternelle est d'accord avec cette demande. Cela favoriserait la sieste des petits. Cela permettrait aussi des APC plus tôt, à 16h.

La demande a été présentée l'an passé. Nous n'avons reçu aucun avis de la mairie.

*La question reste sans réponse suite à l'absence des représentants de la commune. Elle sera remise au conseil suivant.*

### 4. **Hygiène et sécurité :**

#### 4.1. **Exercice d'incendie du 3 septembre :**

Monsieur Thomas présente le premier exercice incendie effectué à l'école.

Tout s'est passé correctement, les enseignants étaient avertis, pas les élèves.

Deux alertes sont obligatoires dans l'année scolaire. La prochaine sera déclenchée sans préavis ni informations.

#### 4.2. **Le PPMS et l'alerte attentat intrusion :**

Monsieur Thomas précise que le PPMS dans son intégralité, n'a pas changé. Il est à disposition des parents. Il s'agit de créer des réflexes en cas d'alerte, en prenant connaissance des signaux d'alerte et de la conduite à tenir.

3 exercices de confinement, dont 1 intrusion attentat, se font durant l'année scolaire.

#### 4.3 **L'exercice d'attentat intrusion du mardi 15 octobre :**

Il s'agissait de présenter aux élèves l'alerte et leur comportement attendu. Pour les enseignants, il s'agissait de vérifier le bon fonctionnement du protocole et de vérifier l'attitude des élèves.

L'élève autiste de la classe de CP n'a pas supporté les conditions stressantes de la mise en sûreté des élèves. Pour le reste tout s'est passé normalement.

### 5. **Bâtiment, travaux, mobilier et matériel.**

#### 4.1 **Le mobilier de la classe 2 de Mme Gruppi (cm1/cm2) :**

Les chaises ont été changées.

#### 4.2 **Matériel de classe, vidéos projecteurs, ordinateurs, internet :**

**Ordinateurs** : nous avons reçu 4 ordinateurs en juin dernier (cf conseil d'école 3 de juin 2019).

*Ils ne fonctionnaient pas avec les vidéos projecteurs. Le problème a été signalé depuis juin 2019 et vient d'être résolu ce mardi 15 octobre. Deux raccords sont toujours en attente de livraison. Nous avons demandé aussi le raccordement des prises internet au fond des salles de classe au même moment. Il n'y a toujours pas de raccordement. Le problème a été aussi à nouveau signalé. Les chaises en plastique de la classe de CP sont en mauvais état et un échange ou un remplacement était prévu pour cette année. Est-ce toujours le cas ?*

Pour conclure, Mr Thomas informe qu'il a été prévenu de l'absence du maire et de son adjointe ce matin seulement. Les questions concernant la mairie seront transmises par courrier.

la séance est levée à 20h20.

**Le prochain conseil est arrêté au Jeudi 6 février 2020, à 18h00**

*La secrétaire de séance*  
Catherine Passerat, enseignante

*Le président de séance*  
Lionel Thomas, directeur

**A l'issue de la séance et après en avoir pris connaissance, les parents ont signé le règlement de l'école et les PPMS actualisés.**